

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022**

Le dix-sept février deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 11 février 2022

**Étaient Présents** : M. GAUTHIER Christian, Mme BERNARD Charline, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, MUSSEAU Sonia, M. COUGNAUD Raphaël, Mme BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire, M. DENIAUD Sébastien

**Étaient Excusés** : M. DE NONANCOURT Xavier, Mme RELANDEAU Aurélie (donne pouvoir à Mme PERRODEAU Nadine), M. TUREK Grzegorz

**Étaient Absents** : MM. MERCUL Alain

**Secrétaire de séance** : M. ECOMARD Bertrand

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2022.

### **PROJET DU CENTRE-BOURG OU EN SOMMES NOUS ?**

- La pharmacie :

Le dossier est clos et transmis chez le notaire pour une vente au cours du 1<sup>er</sup> trimestre

- Le bâtiment commercial / la Halle :

La préfecture a confirmé le 14/01 l'attribution des fouilles préventives à l'INRAP sur la zone concernée par ce projet. Cet opérateur dispose d'un délai de 2 mois pour proposer une convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic. Nous espérons une fin d'intervention pour la fin de l'année.

- Le presbytère :

C'est le dossier sur lequel nous pouvons agir assez rapidement. Nous avons reçu un devis pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- L'étude mobilité et la sécurisation de la circulation sur la départementale :

Ce dossier est prioritaire

L'aménagement urbain : cette étape sera traitée à la fin du programme.

### **DEVIS DU PLAN GUIDE OPERATIONNEL POUR LE CENTRE-BOURG**

Dans le cadre du dispositif départemental AMI cœur de bourg, le département demande d'établir un plan guide opérationnel afin de mener une réflexion globale portant sur l'évolution du centre-bourg et ainsi mettre en cohérence les différents objectifs et projets déjà engagés.

Ce document va regrouper l'étude commerciale (CCI), mobilité (CDC Conseils), urbaine (LAD), paysagère et patrimoniale (CAUE).

Ce document est nécessaire pour présenter le dossier lors des demandes de subventions.

Elle sera co-pilotée par le CAUE et Loire-Atlantique Développement (2 propositions d'accompagnement distinctes) pour un montant total de prestations de 11 975 € HT

- LAD : 8 275 € HT
- CAUE : 3 700 € HT

Le conseil décide de passer commande à LAD et au CAUE.

La commune sollicitera auprès du conseil départemental de Loire-Atlantique une subvention de 40 % dans le cadre de l'opération « cœur de bourg ».

### **DEVIS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PRESBYTERE**

Loire-Atlantique Développement est susceptible d'assister la commune dans le cadre de la réhabilitation du presbytère.

Il convient dans un premier temps de stabiliser la conception du projet de la commune. Il s'agit de piloter les études de diagnostic et d'avant-projet du maître d'œuvre pour arrêter un projet de rénovation fonctionnelle et technique du presbytère en cohérence avec les capacités d'investissement de la commune.

Les objectifs sont les suivants :

- Arrêter l'organisation définitive du bâtiment, à l'appui des besoins exprimés (transfert des locaux de la mairie) et du potentiel aménageable dans le presbytère
- Réaliser les diagnostics techniques et sanitaires nécessaires à la connaissance du bâti existant
- Définir un projet d'évolution architecturale et d'organisation interne / fonctionnelle
- Estimer l'investissement à réaliser par la collectivité, par grands postes d'investissement (clos / couvert, aménagement intérieur, accessibilité...), dans une logique de réalisation phasée des travaux

Dans le cadre d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Loire-Atlantique Développement – SPL propose à la commune de Paulx de piloter l'ensemble des intervenants lors des études, avec l'identification d'un interlocuteur de référence.

Il s'agit d'accompagner au mieux la commune sur l'ensemble des champs d'investigations.

Le conseil décide de passer commande à LAD de cette mission d'AMO pour un montant estimé de 20 850 € HT (25 020 € TTC) correspondant à la mission 1 (une mission 2, non comprise dans le chiffrage, est envisagée après étude de faisabilité).

### **ETUDE MOBILITE**

Le cabinet de géomètres CDC Conseils doit chiffrer les solutions par tranche. Liaisons douces.

### **CONVENTION DE BALAYAGE MECANIQUE DES COURS D'ECOLES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

A la demande du Trésor Public, une convention sera signée entre la commune de Paulx et la communauté de communes Sud Retz Atlantique afin de régulariser le règlement de la prestation de balayage mécanique des cours d'école de 2021. Le montant de la prestation s'élève à 418.72 € TTC. (14 voix pour et 1 voix contre)

### **CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE POSTE DE CHARGE DE PROJET MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

Un poste de chargé de projet pour mise en réseau des bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a été créé pour une durée de 18 mois. Ce poste est financé en partie par les communes. La participation totale pour la commune de Paulx s'élève à 778 €.

Le conseil décide de passer convention avec la CCSRA et de participer au financement du poste de chargé de projet.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE EN LOIRE-ATLANTIQUE**

Le dispositif de téléassistance Vitaris en Loire-Atlantique est disponible pour les personnes âgées ou en situation de handicap pour améliorer leurs conditions de maintien à domicile. Ce service est financé par le département et les utilisateurs. Les nouvelles demandes passent par le guichet de la mairie et une convention officialise cette action.

Le conseil décide de passer une convention tripartite avec le Département de Loire-Atlantique et la société Vitaris.

Il serait intéressant de faire une communication sur ce dispositif, peu onéreux pour les bénéficiaires.

## **AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION (CDG44)**

La commune confie au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique le suivi médical des salariés de la commune.

Un avenant est nécessaire pour proroger d'une année cette prestation qui s'élève à 700 € TTC /an.

## **CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTIFONCTION POUR DES COURS DE YOGA**

Il est proposé de mettre la salle multifonction à disposition de « Bulle de Douceur Enchantée » pour des cours de yoga. Des séances de yoga pour enfants avec accompagnement des parents pour les tous petits sont prévues. Les séances devraient se dérouler les mercredis 2 fois par mois. Ces activités sont en adéquation avec le PEDT (Projet Educatif de Territoire). La salle sera libérée en cas de besoin des autres usagers.

La tarification de la salle est prévue par délibération, pour information actuellement 15 € /demi-journée.

Le conseil décide de passer convention avec « Bulle de Douceur Enchantée » pour formaliser la location.

## **VIDEOPROJECTEUR SALLE DU CONSEIL**

Le vidéoprojecteur actuel doit être remplacé et un nouveau matériel a été acheté auprès de la société Informatique de Retz (3 160 € HT / 3 792 € TTC avec écran motorisé). Il sera compatible avec le PC portable de la mairie et les nouvelles technologies.

## **PRESENTATION DES DIFFERENTS LOGOS DE LA COMMUNE**

Il y a quelques mois, le conseil avait donné son accord pour étudier un changement de logo de la commune. La commission a déjà établi un plan de création afin de recevoir une future charte graphique.

Un devis avait été signé avec 2D Publicité (480 €HT / 576 € TTC)

Il est fait présentation des différents logos proposés.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Point sur le recensement 2022
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril et législatives les 12 et 19 juin 2022
- Réunion entre CCAS – logements d’urgence (femmes...)
- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 17 mars 2022
- Le conseil du mois d’avril aura lieu le 14/04/2022